



## **Pôle de la Finance Solidaire Ruches d'entreprises Nord de France Nord actif**

# **Convention de partenariat**

Entre les soussignés :

Le pôle de la Finance Solidaire regroupant l'Association des cigales du Nord et du Pas-de-Calais - Autonomie & Solidarité - La Nef - La Caisse Solidaire Nord Pas-de-Calais),

Ci-après dénommés, « pôle de la Finance Solidaire »,

Et

« Ruches d'entreprises Nord de France », sis 54/56 rue Jean Sans Peur à Lille, représenté par son Président, Michel GILLOEN,

Ci-après dénommé, « Ruches d'entreprises NDF »,

Et

NORD ACTIF, fonds territorial France active association loi 1901 sis 677 avenue de la république à Lille (59 000 ), représentée par son président, Monsieur Dominique CREPEL,

Ci-après dénommé, « Nord actif »,

Le pôle de la Finance Solidaire, les Ruches d'entreprises Nord de France et Nord actif étant collectivement désignés par les « Partenaires » ou, individuellement, par le « Partenaire ».

## **PREAMBULE**

La création/transmission et le développement des entreprises est une préoccupation des acteurs publics et privés dans le Nord / Pas-de-Calais pour le développement des territoires.

La situation économique et sociale de notre région fait ressortir l'intérêt de mettre en œuvre un ensemble d'accompagnements complémentaires à la création, reprise, transmission et développement des entreprises réellement soucieuses de la personne humaine et de son environnement.

Les signataires constatent une large communauté de vue, d'implication et de coopération dans le domaine de la détection, de l'accompagnement et du suivi de la création et du développement des entreprises. Ils souhaitent encore renforcer leur connaissance mutuelle. Cette connaissance permettra à des entrepreneurs soucieux de la personne, de leur environnement et de la création d'emplois, de bénéficier d'accompagnements complémentaires, humains et financiers.

D'ores et déjà, de nombreuses entreprises accompagnées au sein des Ruches d'entreprises NDF, ont bénéficié des financements et suivis des acteurs du pôle de la Finance Solidaire et de Nord actif.

### **Le rôle du pôle de la Finance Solidaire**

Le pôle de la Finance Solidaire a pour mission :

- Le développement des projets et des entreprises

Accueillir et orienter des porteurs de projet vers la ou les structures adaptées au besoin.  
Communiquer auprès des prescripteurs de la création d'entreprise et directement auprès des porteurs de projet.

Développer l'intervention dans les entreprises en capital, apports avec droit de reprise aux associations et apports en comptes courants, prêts.

Optimiser l'accompagnement post-crétion.

Rendre visible les entreprises financées et accompagnées par les acteurs du pôle de la Finance Solidaire et créer du lien entre eux.

- Le développement de l'épargne solidaire

Créer du lien entre les épargnants et les entrepreneurs.

Sensibiliser les épargnants particuliers ou personnes morales (monde associatif, comités d'entreprises, collectivités...) à l'épargne solidaire et aux spécificités des partenaires du pôle de la Finance Solidaire.

Développer la notoriété des acteurs du pôle de la Finance Solidaire.

Développer l'épargne collectée (clubs cigales, souscriptions –parts sociales, comptes à terme, livrets-).

- La concertation et le suivi

Définir un plan d'actions annuel et rechercher les moyens pour la mise en œuvre.

Réaliser le suivi des actions par territoire.

Établir les objectifs, en assurer le suivi sur l'épargne et sur les investissements.  
Évaluer la coopération au sein du pôle de la Finance Solidaire.

Notre offre :

Les moyens d'intervention dans les entreprises en création, développement ou reprise sont de :

- 1 000 à 75 000 € en capital,
- 1 000 à 75 000 € en compte courant,
- de 10 000 à 500 000 € en prêt bancaire (voire 1 000 000 € dans certains cas),
- de 60 000 € en prêt participatif.

De l'accompagnement pendant 5 ans par autonomie & solidarité et les cigales.

## **Le rôle de Ruches d'entreprises Nord de France**

Créées à l'initiative du Conseil Général du Nord, les Ruches d'entreprises NDF sont des pépinières d'entreprises spécialisées dans les services à valeur ajoutée au bénéfice des entreprises de croissance du département du Nord.

Cette mission conjugue aménagement du territoire et développement économique par l'implantation et la mise en réseau de 10 pépinières d'entreprises, certifiées selon la norme AFNOR NF Services « Activités de pépinières d'entreprises », afin de favoriser la création et le développement des entreprises de croissance.

### ➤ Un maillage dense du territoire :

Les 10 pépinières d'entreprises sont réparties sur l'ensemble du département.

Les Ruches d'entreprises NDF de Dunkerque, Armentières, Lille-Hellemmes, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Douai, Denain, Beauvois-en-Cambrésis, Maubeuge et Fourmies assurent une présence locale pour une capacité d'intervention globale.

De plus, une direction générale est chargée de mutualiser les grandes fonctions transversales à l'échelle du réseau : communication, démarche qualité, partenariats européens, ressources humaines, finances et administration générale.

### ➤ Notre cible, la jeune entreprise de croissance :

La jeune entreprise de croissance est une entreprise qui mène une politique d'embauche régulière pour soutenir son développement, capable de faire évoluer son activité, ses produits, ses méthodes et de créer de la valeur sur son territoire.

Les Ruches d'entreprises NDF distinguent 3 phases :

- La préparation à la création : de 3 à 6 mois avant la création
- Le démarrage de l'entreprise : de 0 à 5 ans d'activité
- Le développement de l'entreprise : de 5 à 9 ans d'activité.

➤ Notre offre : « Accompagner, Former, Mettre en relation et Héberger » :

Pour les entreprises de l'ensemble des territoires du Nord, les Ruches d'entreprises NDF sont l'accélérateur de croissance grâce à la mise en œuvre d'une offre de services adaptée à l'entreprise et à son projet de développement.

- Accompagner : une démarche d'accompagnement personnalisée, progressive et structurée
- Former : des formations sur mesure pour développer les compétences managériales du chef d'entreprise
- Mettre en relation : orienter les entreprises vers les ressources les mieux adaptées
- Héberger : Proposer, dans un environnement professionnel et accueillant, un lieu de travail adapté aux activités de l'entreprise et à son développement, des services logistiques mutualisés, animés par une équipe qualifiée.

### **Le rôle de Nord actif**

L'association Nord actif a été créée en 2001 sous l'égide de l'Etat, du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, du Conseil Général du Nord, de France Active, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Fondation MACIF et des organisations caritatives.

Nord Actif propose aux porteurs de projets et aux structures solidaires des aides financières et techniques, avec les objectifs suivants :

- l'embauche ou l'insertion de personnes en précarité ;
- la création d'activités solidaires ;
- la mise en place de nouveaux services de proximité.

Nous garantissons et accompagnons financièrement des projets destinés ou portés par des personnes exclues du marché du travail.

Ces projets, individuels ou collectifs, doivent favoriser l'insertion par l'action économique.

### **↳ Notre cible :**

#### **Nous soutenons les projets individuels**

Projet de création de son propre emploi ou d'une activité par une personne en situation de précarité (demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux...).

Ces projets peuvent prendre la forme d'une création d'activité de service de proximité (garde à domicile, repassage, dépannages...) mais aussi de l'ouverture ou de la reprise d'un commerce ou de l'exploitation d'une activité artisanale.

Le soutien du projet n'est pas lié à sa nature, mais à la situation de précarité du porteur.

#### **Nous soutenons les projets collectifs**

Si certains porteurs peuvent s'épanouir dans un projet individuel, d'autres personnes s'intégreront plus facilement dans un projet collectif.

Nous soutenons donc tout projet à l'initiative d'entreprises ou d'associations solidaires, créatrices d'emplois qui contribuent à renforcer le lien social. Le soutien du projet n'est pas lié à sa nature, mais à la situation de précarité des bénéficiaires, des emplois créés ou à l'utilité sociale de l'activité.

Qu'il s'agisse de projets individuels ou collectifs, notre intervention est toujours menée en étroite collaboration avec nos partenaires locaux, départementaux ou régionaux.

➤ Notre vocation

- Financer le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires

Nord Actif finance et accompagne les projets de création, de consolidation et de développement de structures qui mènent une activité économique au service de la création d'emplois pour des hommes et des femmes relevant des dispositifs d'insertion ou des personnes exposées à toute forme de discrimination (origine, sexe, handicap, lieu de résidence, etc.).

- Faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Notre département est confronté à un réel problème d'inégalité voire d'exclusion bancaire. En termes d'accès au crédit bancaire, tous les entrepreneurs ne sont pas égaux pour plusieurs raisons : faible surface patrimoniale, maîtrise insuffisante du monde bancaire, faiblesse des apports financiers, etc. Nord Actif développe donc des outils financiers dont l'objectif est de favoriser l'inclusion bancaire des créateurs d'entreprises, quelles que soient leurs situations sociales et professionnelles.

**Le « pôle de la Finance Solidaire », « Ruches d'entreprises Nord de France » et « Nord Actif » sont convenus des dispositions suivantes :**

**Article 1 : Objet de la convention de partenariat**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties ont décidé d'engager et de renforcer leur collaboration et leurs contributions mutuelles en vue de favoriser la création et le développement des jeunes entreprises et de construire des partenariats durables permettant la mise en place d'un accompagnement de qualité du porteur de projet, puis de l'entreprise nouvellement créée.

A cette fin, elle définit les conditions dans lesquelles les partenaires s'engagent à :

- Améliorer leur connaissance réciproque sur leur démarche et leurs services.
- Renforcer le partenariat et les collaborations déjà engagées pour mieux orienter les porteurs de projets en fonction de leurs besoins : formation au métier de créateur d'entreprise, accompagnement, financement...
- Favoriser la mutualisation et l'échange des expertises et des ressources au niveau régional et local pour faciliter la structuration des démarches des porteurs de projets, de l'idée à la création jusqu'à la pérennité de l'entreprise.

- Favoriser la participation des partenaires à des opérations communes à destination des porteurs de projets.
- Capitaliser sur les actions conjointes.
- Assurer auprès du réseau de chaque partenaire la diffusion de cette convention.

## **Article 2 : Coopération entre les trois structures**

A titre non exclusif, des axes de coopération prioritaires ont été retenus par les partenaires :

- La présentation régulière du pôle de la Finance Solidaire et de Nord actif aux entreprises des Ruches Nord de France.
- L'orientation des porteurs de projets et des entreprises en développement
- L'accès des chefs d'entreprises aux finances solidaires et aux outils financiers Nord actif
- L'implication réciproque dans les structures locales développées par les partenaires
- L'organisation du suivi des entreprises accompagnées : mutualisation des accompagnements
- La participation réciproque aux manifestations organisées par les partenaires.

Cette convention constitue le cadre de référence pour établir des partenariats au niveau local, grâce à la connaissance réciproque et le travail en commun des ruches d'entreprises Nord de France, du pôle de la Finance Solidaire, et de Nord actif présents sur le territoire.

## **Article 3 : Mise en œuvre et portée de l'accord pour chacun des partenaires**

### **1/ INTERVENTIONS DU PÔLE DE LA FINANCE SOLIDAIRE**

Quand des porteurs de projet sont accueillis par un des acteurs du pôle de la Finance Solidaire, leur dossier est étudié, ils sont informés et orientés vers les structures d'accompagnement à la création d'entreprises, et en particulier vers les Ruches d'entreprises Nord de France et Nord actif.

#### **➤ Les services à l'intention des porteurs de projets :**

- Une étude du projet et une orientation du porteur de projet dans ses démarches de recherche de financement et d'accompagnement.
- Une mise en relation, si souhaitée, avec l'ensemble des partenaires de la finance solidaire.
- En cas de financement par Autonomie & Solidarité ou les cigales, un accompagnement par un parrain ou marraine.

#### **➤ Les possibilités à l'intention des partenaires :**

Afin de conforter le partenariat, les membres du pôle de la Finance Solidaire se réservent la possibilité de :

- Participer aux réflexions des Ruches d'entreprises Nord de France, groupe de travail ou autre instance, en particulier aux réunions des Comités de développement mis en place annuellement au sein de chaque pépinière...
- Diffuser des supports de communication des Ruches d'entreprises Nord de France et Nord actif.
- Mutualiser des informations concernant les porteurs de projets, dans le respect de la déontologie des partenaires, à tous les stades de développement du projet.
- Se réunir dans les ruches, dans les créneaux horaires d'ouverture.
- Réaliser une information des actions des partenaires sur les sites internet de chaque structure du pôle de la Finance Solidaire.

## **2/ INTERVENTIONS DES RUCHES D'ENTREPRISES NORD DE FRANCE**

### **➤ Les services à l'intention des chefs d'entreprises**

- Une étude du projet et une orientation du porteur de projet dans ses démarches de recherche de financement.
- Une mise en relation, si souhaitée, avec les partenaires de la finance solidaire.
- Un hébergement et des services associés.
- Un accompagnement personnalisé sur la durée.

Lorsque les chefs d'entreprises sont accueillis par les Ruches d'entreprises NDF, les directeurs les informent des opportunités offertes par les partenaires.

### **➤ Les possibilités à l'intention des partenaires**

- Participer aux groupes de travail, aux assemblées générales, aux événements des membres du pôle de la Finance Solidaire.
- Diffuser des supports de communication des partenaires.
- Mutualiser des informations concernant les chefs d'entreprises, dans le respect de la déontologie des partenaires, à tous les stades de développement du projet.
- Organiser une réunion sur la finance solidaire, à minima une fois par an.
- Réaliser une promotion des actions des partenaires sur le site internet des Ruches d'entreprises NDF.

## **3/ INTERVENTIONS DE NORD ACTIF**

### **➤ Les services à l'intention des chefs d'entreprises**

- Accueil du porteur de projet et proximité (antenne Denain et permanences au sein des ruches sur les territoires)
- Expertise du projet et analyse du risque
- Qualification du plan de financement si nécessaire
- Mise en relation avec les partenaires locaux
- Outils de garantie d'emprunt bancaire
- Intermédiation bancaire

### ➤ **Les possibilités à l'intention des partenaires**

- Poursuivre les permanences établies depuis 2013 dans les ruches d'entreprise, sur les territoires (Valenciennes, Bauvois en Cambrésis, Maubeuge).
- Participer aux groupes de travail, aux assemblées générales, aux événements des partenaires.
- Diffuser les supports de communication des partenaires.
- Mutualiser des informations concernant les chefs d'entreprises, dans le respect de la déontologie des partenaires, à tous les stades de développement du projet.
- Organiser une réunion sur le pôle de la Finance Solidaire et sur les ruches d'entreprise à minima une fois par an.
- Réaliser une promotion des actions des partenaires sur le site Internet de Nord actif.

## **4/ LA MOBILISATION DES RESEAUX**

Les partenaires veilleront, au travers de leurs supports de communication et d'informations internes, à favoriser l'échange d'informations et la mutualisation des pratiques avec les Ruches d'entreprises Nord de France.

### **Le financement des actions conjointes :**

Chaque partenaire assurera la prise en charge financière des actions qu'il entreprend dans le cadre de ce partenariat, sauf accord spécifique.

Dans l'hypothèse où des actions conjointes nécessiteraient de solliciter des tiers, les partenaires décideront, d'un commun accord, des modalités et formes à donner à cette sollicitation.

## **Article 4 : Suivi et évaluation**

Sur la base des statistiques 2012 remises par les Ruches d'entreprises NDF, une réunion de bilan annuelle permettra d'évaluer qualitativement et quantitativement les résultats des actions inspirées par la présente convention.

Les partenaires s'engagent à organiser en concertation la communication des informations relatives à leur partenariat.

## **Article 5 : Déontologie**

Les partenaires s'engagent à respecter les principes d'égalité de traitement, de confidentialité, de protection de la vie privée, de non-discrimination et de transparence.

Ils s'engagent mutuellement à respecter leurs chartes respectives, quand elles existent.



## **Article 6 : Durée et actualisation**

La présente convention est signée pour une durée de 3 ans. A cette échéance, les termes de l'accord feront l'objet d'une nouvelle discussion.

Elle peut être résiliée à la demande d'un des partenaires sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Le changement statutaire des Ruches d'entreprises NDF, prévu en 2014, n'impactera pas cette présente convention.

Elle peut être également révisée de plein droit par voie d'avenant à la demande d'un des partenaires, notamment en cas de modification des dispositions législatives, règlementaires ou conventionnelles applicables.

Fait en six exemplaires originaux  
A Lille, le 18 septembre 2013

Pour Ruches d'entreprises Nord de France,  
Le Président,  
Michel GILLOEN

Pour l'Association des cigales du Nord et du  
Pas-de-Calais,  
Le Président, Jean-Marc DELAMAERE

Pour Autonomie & Solidarité,  
Le Président du directoire,  
Christian LEBLAN

Pour La Nef, Société coopérative des finances  
solidaires,  
Le Délégué Régional,  
Vincent LAGALAYE

Pour la Caisse Solidaire Nord Pas-de-Calais,  
La Directrice, Yaël ZLOTOWSKI

Pour Nord actif  
Le Président, Dominique Crepel